

*Date de dépôt: 2 décembre 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant des camps de vacances, mais pas sans moyens**

### **Rapport de M. Alain Etienne**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 10 et 31 mars et le 26 mai 2003 pour examiner la pétition 1407 sous la présidence de M. André Reymond. Les procès-verbaux ont été tenus par M<sup>me</sup> Stéphanie Downing.

### **Audition des pétitionnaires représentés par M<sup>me</sup> Sandra Capeder et MM. Marc Bieler, Gilles Thorel, Eric Pittard, Mirko Arrigoni.**

M. Bieler indique que la pétition a récolté 3000 signatures. Il présente brièvement le GLAJ, une fédération qui regroupe 50 associations œuvrant en faveur de la jeunesse, dont Vacances Nouvelles (ci-après VN) et le Centre Protestant de Vacances (ci-après CPV). Il explique que ces deux associations sont confrontées à d'importantes difficultés financières, et sont soutenues par les 50 associations membres du GLAJ. Il indique que VN et le CPV produisent les 30 % des camps de vacances de tout le canton, soit l'équivalent du volume de 3 cycles d'orientation.

M. Thorel présente la ligne budgétaire des camps de vacances: en 1993, la subvention était de 893 000 F, en 1995 de 803 000 F et en 1999 de 750 000 F. En 2001, la subvention était de 1 100 000 F, ce qui correspondait à une remise à niveau, indexée, de la subvention de 1993. M. Thorel ne

considère pas cet ajustement comme une véritable hausse. Il explique de plus que les camps de vacances sont de plus en plus chers à organiser. En effet, les exigences de sécurité au niveau des transports, des bâtiments, de l'encadrement, les nouvelles normes concernant les bénévoles, les exigences de qualité et les demandes des parents élèvent les coûts d'organisation. En outre, les camps de vacances accueillent plus d'enfants chaque année, pour des séjours plus courts donc plus coûteux également.

M. Thorel indique que 20 ans auparavant, les parents payaient les 40% du prix total du camp, contre 65% aujourd'hui. Il ajoute que tous les camps sont remplis à 100%. Il cite l'exemple d'une maman qui a fait la queue depuis 4 heures du matin afin d'être sûre de trouver une place disponible dans un camp pour son enfant.

M. Pittard est le coordinateur du CPV. Il explique que la pétition vise surtout à faire reconnaître les besoins en infrastructure. Il indique que les associations sont subventionnées actuellement à la production. Il rappelle que les coûts annexes, tels que les coûts de formation des moniteurs, les loyers, la hausse du coût de la vie et le recrutement de bénévoles représentent des frais très importants dans l'organisation de camps. Il ajoute que chaque année il existe un renouvellement important de moniteurs. Il indique que depuis 10 ans, le CPV tourne dans les chiffres rouges.

M<sup>me</sup> Capeder ajoute que VN a effectué des démarches pour obtenir une reconnaissance de l'infrastructure. L'association alerte les autorités depuis 1998. Elle explique qu'un poste à mi-temps est actuellement consacré à la recherche de fonds, et estime que cela est absurde. L'association doit constamment chercher des aides ponctuelles auprès de fondations privées. Elle explique que ce mode de fonctionnement ne permet pas la pérennité des structures. Elle souhaite, à l'instar du CPV, que les frais de loyer, de personnel, de formation et de structure soient reconnus. Concernant les bénévoles, M<sup>me</sup> Capeder indique qu'il s'agit de jeunes entre 18 et 25 ans, qui suivent une préparation entièrement bénévole, et reçoivent une petite indemnisation pour le séjour. Pour VN, cette indemnisation est de 25 à 35 F par jour, pour le CPV elle est de 45 à 60 F par jour, et à l'Etat elle monte à 90 à 110 F par jour. M<sup>me</sup> Capeder ajoute qu'un centre aéré paie ses moniteurs 25 F par heure. Ainsi, si les jeunes ont des soucis d'argent, ils vont de préférence se tourner vers les activités plus lucratives. Elle indique qu'il est de plus en plus difficile de trouver assez de moniteurs.

M<sup>me</sup> Capeder explique qu'il existe une charte de qualité, qui demande plus de moyens car les exigences sont plus élevées. Elle ajoute que les gens travaillent de plus en plus, et que les demandes pour des camps sont en augmentation. Les séjours d'été sont déjà presque pleins. Elle rappelle que les

structures, les besoins et les prestations ont beaucoup évolué ces 15 dernières années. M. Pittard rappelle que les camps de vacances accueillent des enfants de toutes les classes sociales, également des enfants placés par le tuteur général, et des enfants en provenance des foyers qui ferment durant l'été. Il ajoute que le CPV se spécialise dans l'accueil d'adolescents, ce qui entraîne une gestion et un encadrement particulier.

M. Thorel explique que la pétition a été lancée en juin 2002. Le 14 juin 2002, le Grand Conseil a voté la motion 1465 qui avait pour invites d'étudier l'opportunité d'augmenter les moyens attribués aux organisateurs de camps de vacances et de libérer le solde budgétaire. Il indique que le solde a effectivement été libéré, ainsi VN a touché 20 000 F supplémentaires en 2002 et le CPV 30 000 F. Il suppose que les éventuels ajustements de la ligne budgétaire n'auront pas d'effets avant 2005, et il explique qu'il s'agit alors pour les associations de tenir le coup jusqu'en 2005. Il ajoute que la pétition demande les moyens de garantir l'offre cette année et l'année prochaine. M<sup>me</sup> Capeder indique que l'offre 2002 est réduite de 15 à 25 %.

M. Bieler ajoute qu'il coûterait plus cher à l'Etat d'organiser lui-même les camps de vacances.

Une commissaire (S) souhaite avoir plus de détails sur les destinations des camps, comment s'effectue le choix et comment se fait le financement. M. Bieler répond que les parents paient le prix coûtant du séjour, ainsi plus la destination d'un camp est lointaine, plus le camp est long, plus il reviendra cher.

Un commissaire (R) reconnaît l'importance des camps de vacances pour des parents, qui ont 13 semaines de vacances à organiser pour leurs enfants. Il souhaite savoir combien il manque exactement au CPV et à VN pour garantir une offre complète. Il demande si un budget existe et si les associations disposent d'un plan d'activités qu'elles pourraient présenter à la commission. Il demande également si une requête a déjà été déposée auprès de l'Etat. Il remarque par ailleurs que la subvention 2001 a été augmentée par rapport aux années précédentes, et il demande si l'augmentation va être renouvelée. Enfin, il souhaite savoir pourquoi la durée des camps est raccourcie si cela coûte plus cher à organiser.

Concernant la durée des séjours, M. Bieler explique que c'est pour répondre aux demandes des familles. M. Pittard indique que les enfants de 6 à 8 ans partent rarement plus d'une semaine, les enfants de 9 à 12 ans partent entre 2 et 3 semaines et les adolescents partent de 3 à 4 semaines. M<sup>me</sup> Capeder ajoute qu'il est aussi plus difficile de trouver des moniteurs pour 3 semaines que pour 15 jours. Concernant le budget 2004, elle explique qu'il

est en préparation. Elle indique que des demandes ont été déposées les années précédentes, mais qu'elles n'ont jamais obtenu de réponse. Elle rappelle que les associations sont subventionnées à la production, ainsi l'exercice 2003 est financé selon la production 2002. Si l'offre des camps est réduite, cela implique la réduction de la subvention pour l'année suivante. Elle ajoute par ailleurs que VN n'a pas de maison mère qui la soutient. Le CPV est quant à lui soutenu par le CSP, qui réduit toutefois lui aussi son aide cette année. M. Thorel explique que les subventions étaient, jusqu'en 2001, un montant fixe divisé par le nombre d'enfants. Ce système induit un effet retard, ainsi le nombre de journées-enfants pendant une année détermine la subvention versée l'année suivante. En 2002, un système de subventions déplafonné a été mis en place, mais les associations n'ont pas touché beaucoup plus qu'auparavant. Il explique qu'un véritable cercle vicieux est lancé, la production diminue faute de subventions, les subventions de l'année suivante sont donc réduites, ce qui entraîne une réduction de la production, etc. Si les associations veulent se reprendre, et produire plus cette année, elles n'ont pas les moyens pour cela.

Un commissaire (R) demande quelle somme il manque exactement.

M. Pittard répond qu'il manquait, en 2002, 35 000 F pour VN et 75 000 F pour le CPV, en plus des subventions. En 2003, il manque 120 000 F à VN et 125 000 F au CPV. M<sup>me</sup> Capeder ajoute que sans aide supplémentaire de l'Etat, VN envisage de remettre en question ses activités à la fin de cette année.

Un commissaire (S) demande où en est l'étude demandée par l'Office de la jeunesse. Il souhaite également savoir quelle est la participation des communes dans le subventionnement des camps de vacances. Il demande par ailleurs des précisions sur l'évolution de la prise en charge. Enfin, il souhaite entendre les pétitionnaires sur le rôle des camps et sur leur propre expérience.

M. Bieler indique que les communes subventionnent les camps également selon le système de la journée par enfant. La somme versée varie selon les communes, et va de 80 centimes à 12 F par jour et par enfant. Il ajoute que les enfants en provenance d'autres cantons paient un supplément, car ils ne font l'objet d'aucune subvention sur Genève. M. Bieler explique que des démarches sont en cours pour obtenir que toutes les communes paient le même montant, soit un montant fixe de 10 F par jour par enfant.

M. Pittard explique le rôle des camps. Il estime que ceux-ci sont essentiels. Les vacances sont un espace de liberté, dans lequel, avec peu de moyens, il est possible de faire beaucoup d'éducation. Les camps représentent pour les enfants peu de contraintes et beaucoup de découvertes et de

nouvelles expériences. De plus, l'apprentissage de la vie communautaire est un aspect très important de ces camps, des notions parfois nouvelles pour les enfants y sont mises en valeur, telles que le partage, les tâches quotidiennes, etc. M. Pittard ajoute que ce mode de vacances est très différent de celui vécu dans un centre aéré, dans lequel les enfants ne sont présents que pour la journée, et rentrent chez eux le soir. M<sup>me</sup> Capeder ajoute qu'il s'agit également d'un espace dans lequel les enfants acquièrent une nouvelle autonomie par rapport aux parents. Ils se retrouvent dans un contexte différent, avec des adultes différents. Elle explique par ailleurs que VN accueille, grâce au fonds Mimosa et à différents autres fonds, des enfants de familles défavorisées. L'association VN œuvre comme relais pour trouver le financement de camps pour ces enfants défavorisés. Elle indique que beaucoup d'enfants sont en situation difficile, ont des contextes familiaux difficiles, et qu'il est de plus en plus complexe de les encadrer. D'autre part, de plus en plus de jeunes présentent des troubles agressifs, et les moniteurs bénévoles qui les encadrent ne sont pas ou très peu formés à ce type de gestion, au contraire des enseignants ou des éducateurs qui rencontrent les mêmes problématiques.

Concernant l'étude de l'Office de la jeunesse, M<sup>me</sup> Capeder indique qu'ils souhaitent évaluer les besoins et l'offre, mais qu'elle n'en sait pas plus.

M. Pittard explique qu'actuellement une permanence téléphonique est en place 24 heures sur 24 pendant la durée des camps, afin de pouvoir répondre immédiatement aux questions et problèmes des moniteurs, ce qui n'existait pas auparavant. M. Pittard souhaite revenir sur le rôle des camps, et explique qu'il s'agit également de nouvelles expériences et responsabilités pour les jeunes qui encadrent les enfants. Il indique que le travail permanent du CPV se fait principalement auprès des bénévoles.

Un commissaire (L) souhaite féliciter ces associations pour leur travail, qui est en outre complémentaire à l'action de l'Etat. Il souhaite connaître l'augmentation du nombre de participants en 20 ans. M. Pittard répond qu'il fournira les données précises à la commission. Il indique, concernant le CPV, que le nombre de journées/enfants est exactement le même en 2001 que 30 ans auparavant, mais que l'organisation de ces journées est très différente. M<sup>me</sup> Capeder explique que VN débutait il y a 20 ans de cela, et elle estime que la production a doublé depuis.

Ce même commissaire demande quelle part dans l'augmentation des coûts est due à l'augmentation des exigences des parents. Il suppose en effet qu'il existe un effet d'éviction des camps pour les classes défavorisées. Ainsi la clientèle de ces camps provient plutôt d'une classe moyenne, qui aurait des exigences plus élevées qu'une classe défavorisée. M. Pittard reconnaît que la

tendance actuelle se situe dans des camps qui proposent des activités pointues ou des destinations éloignées. Il rappelle que quelques années auparavant, la tendance était aux colonies de vacances, à la montagne ou à la campagne proche, avec un grand nombre de participants. Il ajoute qu'effectivement la majorité de la clientèle provient des classes moyennes. M<sup>me</sup> Capeder fait remarquer que la provenance des enfants dépend des associations. VN a vu une tendance contraire, c'est-à-dire que l'association accueille de plus en plus d'enfants défavorisés en partie grâce à la mise en place du fonds Mimosa et d'autres fonds.

Ce même commissaire souhaite connaître le prix moyen d'un camp de vacances aujourd'hui. M<sup>me</sup> Capeder explique que les prix des camps ont beaucoup évolué ces dernières années. Elle estime le prix moyen d'un camp de 2 semaines entre 560 et 600 F. M. Pittard indique que le prix de la journée se situe entre 40 et 110 F. La journée moyenne revient à 55 F. Il ajoute qu'il existe des règles pour attribuer une aide du fonds Mimosa: les séjours plus chers voient moins d'attributions d'aide.

La production de camps de VN et du CPV correspond à 30% de la production privée totale du canton. Le même commissaire (L) demande si cela correspond aux 30 % de la subvention cantonale. M. Pittard et M<sup>me</sup> Capeder confirment cela. Il demande également que les montants exacts des subventions soient fournis à la commission. M. Pittard explique que pour un adolescent qui partait en camp en 1998, la subvention était de 6 francs. Quatre ans après, pour le même travail, l'association ne touche plus que 4,30 F. M<sup>me</sup> Capeder indique que VN a touché 100 000 F en 2001, et que les postes salaires pour 2003 ont été budgétés 160 000 F. Le commissaire (L) souhaite savoir dans quelles proportions l'Etat impose le placement d'enfants dans les camps et pourquoi il est plus difficile de recruter des moniteurs. M<sup>me</sup> Capeder estime cette proportion entre un cinquième et un quart des enfants. Concernant les moniteurs, elle explique qu'il est surtout difficile de les fidéliser. Un moniteur a une durée de vie de 2 ans. Or, un jeune moniteur nécessite 2 à 3 camps pour acquérir de l'expérience. Elle rappelle qu'un jeune de 18 ans peut encore faire ce travail pour l'expérience, bénévolement, mais qu'un jeune de 25 ans a souvent des contraintes financières. Ainsi, elle explique que le seul moyen de retenir des moniteurs expérimentés est de leur offrir une indemnisation supplémentaire. M. Pittard ajoute que de nombreux moniteurs vont travailler dans les centres aérés, car ils y touchent un salaire. Il explique que dans leurs associations, les moniteurs peuvent présenter leur projet de camps. Ainsi des camps avec des activités pointues ne seront pas reconduits toutes les années, car les moniteurs ne se représentent pas.

Le commissaire (L) demande si l'augmentation des tarifs a conduit à une désaffection des parents. M<sup>me</sup> Capeder répond que beaucoup de parents trouvent en effet difficile de demander de l'aide. Les parents font également souvent part de leur mécontentement face à la hausse des prix, et cela surtout s'ils ont plusieurs enfants. Elle ajoute que c'est la classe moyenne qui râle le plus. Un autre commissaire (L) souhaite également les féliciter pour leur travail. A propos du budget, il estime que les demandes sont faites à trop court terme. Par ailleurs, il souhaite savoir si un regroupement des associations est envisagé, afin de réduire les coûts de structure. M. Bieler explique que l'ensemble des associations collabore pour le recrutement et la formation des moniteurs. Par ailleurs, la location de tout le matériel se fait en groupe également, afin de pouvoir négocier des prix. Ce même commissaire encourage VN et le CPV à demander des subventions sur une plus longue période. M. Bieler explique que la demande a été faite pour 2 ans, car ils font encore confiance à l'Office de la jeunesse pour mener à bien l'étude en cours.

M<sup>me</sup> Capeder ajoute qu'il est nécessaire de revoir complètement le système de financement. Ainsi, l'étude permettra de remettre en question le système et de prendre des décisions adéquates. Les subventions ne sont demandées que sur une période de 2 ans, car cela correspond aux années durant lesquelles les associations doivent survivre avant que des décisions ne soient prises. M<sup>me</sup> Capeder explique que la charte de qualité vise à rationaliser les coûts. Les moniteurs sont tous formés au même endroit par exemple. Toutefois, de nombreuses associations ne peuvent pas encore adhérer à cette charte par manque de moyens.

Alors que la charge des parents augmente, une commissaire (Ve) souhaite savoir si des familles qui n'ont pas les moyens sont refusées. M. Pittard fait savoir que le fonds Mimosa a fondu comme neige au soleil. L'aide est d'environ 40 000 F par an. Il indique que certaines familles ne peuvent en effet pas y accéder, car les barèmes sont très bas. M<sup>me</sup> Capeder ajoute qu'ils ne refusent pas des familles, mais que les familles elles-mêmes n'osent pas ou plus demander de l'aide. M. Pittard évoque la carte Gigogne, qui représente une aide considérable pour les familles, mais qui est entièrement à la charge de l'association et que le CPV a dû abandonner pour cette raison. Cette même commissaire souhaite savoir combien d'enfants hors canton participent aux camps. M. Pittard indique que le nombre est en baisse, car les tarifs sont très importants en raison de l'absence totale de subvention et d'un supplément à payer de 10 F par jour par enfant.

Une autre commissaire (Ve) demande comment se fait la sélection des enfants, sachant que le nombre de places est limité. M<sup>me</sup> Capeder explique qu'il n'est pas possible de sélectionner les enfants sans connaître les contextes

familiaux. Les inscriptions se font par ordre d'appel. Cette même commissaire souhaite savoir s'il a été envisagé de faire payer les camps en fonction des revenus des parents. M<sup>me</sup> Capeder indique que les tarifs actuels sont déjà difficilement accessibles à la classe moyenne, et qu'il serait difficile de les augmenter encore. D'autre part, une étude dans ce sens demanderait un travail considérable. Cette commissaire souhaite connaître également les destinations des camps. M<sup>me</sup> Capeder répond que VN privilégie les destinations proches. Des catalogues de camps de VN et du CPV sont distribués.

Une commissaire (Ve) demande pourquoi les salaires des moniteurs sont différents selon les associations, et s'il ne serait pas possible de définir un tarif commun à tous. M<sup>me</sup> Capeder répond qu'il s'agit d'un problème de moyens. Si VN ou le CPV pouvaient payer plus ils le feraient. Un commissaire (S) souhaite connaître les nouvelles exigences concernant la sécurité, le transport, l'encadrement, etc. M<sup>me</sup> Capeder explique que la charte de qualité a créé des règles de base, en collaboration avec l'Office de la jeunesse. L'Etat ne contraint pas à y adhérer et la charte est plus contraignante et plus précise que la loi. Une commissaire (AdG) estime que l'aspect de l'attractivité pour les jeunes et des nouvelles expériences qu'ils peuvent faire, à une époque de consommation et d'individualisme, est à développer. Elle demande également quelle collaboration existe avec les maisons de quartier par exemple. M<sup>me</sup> Capeder explique que les exigences des parents sont souvent élevées. Les associations doivent les recadrer un peu, rappelant que les enfants ont besoin aussi de repos et pas d'un enchaînement effréné d'activités. Elle rappelle qu'il est important que l'enfant ne soit pas toujours consommateur. Elle estime que les permanents font aussi un travail de sensibilisation des parents. Ceux-ci en effet, culpabilisés à l'idée de laisser deux semaines leur enfant, attendent beaucoup des camps.

### **Audition de M. Pierre Heyer, directeur de l'Office de la jeunesse.**

M. Heyer explique que cette pétition vient à la suite d'une longue série de demandes et de revendications de la part du CPV (Centre Protestant de Vacances) et de VN (Vacances Nouvelles). Il rappelle que ces deux associations sont membres du GLAJ, qui regroupe près de 50 associations, et représentent la plus importante organisation de camps de vacances. Il ajoute que ces deux membres sont les seuls à contester les subventions étatiques.

M. Heyer souhaite présenter le fonctionnement des subventions. Il indique qu'il existe une ligne budgétaire du DIP destinée à financer les camps de vacances, dont les subventions sont débitées au fur et à mesure de



l'organisation des camps. Cette somme est attribuée sur la base du nombre de jours par enfant. Une somme forfaitaire est de plus versée à la semaine. L'association reçoit également une subvention destinée à couvrir les frais généraux, qui sont plus ou moins importants selon les associations. M. Heyer explique que ces frais dépendent en grande partie des conditions de travail, si les employés sont salariés ou si l'association tourne avec des bénévoles, des frais de locaux, etc. Il précise que le CPV et VN sont des organisations qui ont des frais d'infrastructure élevés, car ce sont de grosses associations, qui emploient des salariés. Il ajoute que c'est pour cela principalement que ces associations se trouvent actuellement face à des difficultés financières. M. Heyer résume ses propos en expliquant que l'argent versé par l'Etat est réparti entre les associations selon le nombre de jours par enfant et les frais d'infrastructure.

M. Heyer explique que le Conseil d'Etat a été saisi d'une motion, la motion 1465-A, demandant la libération du solde de 100 000 F sur la subvention générale de 1 100 000 F. Il indique qu'il y a eu confusion à ce niveau, car ce solde dépendait du budget 2001, dont les comptes étaient déjà bouclés lors de la requête. Il précise qu'il restait exactement 93 000 F dans les comptes de 2001, qui représentent le reliquat de la somme de 100 000 F destinée à la formation des moniteurs. Il fait remarquer que de plus en plus d'importance est attachée à la formation des gens qui encadrent les camps. Or seulement 7000 F ont été utilisés en 2001 pour ces formations.

M. Heyer poursuit et explique que dans le budget 2002, 100 000 F ont à nouveau été attribués à la formation des moniteurs. Il a alors demandé un rapport sur leur utilisation, et a pu observer que seuls 38 000 F ont été utilisés. M. Heyer indique qu'à la fin de l'année 2002, le CPV et VN ont écrit à M<sup>me</sup> Brunschwig Graf demandant la libération du solde. Elle a alors débloqué 30 000 et 20 000 F pour ces deux associations, pris sur le solde de la somme allouée à la formation des moniteurs en 2002. M. Heyer fait remarquer que cela figure dans la réponse du Conseil d'Etat à la motion. Il ajoute que des efforts réels sont faits pour aider ces groupes. Il souhaite préciser qu'avant de prendre des décisions concernant une éventuelle augmentation des subventions, l'Office de la jeunesse a décidé d'évaluer plus en profondeur les besoins réels. Il rappelle que cette analyse correspond à la deuxième invite de la motion.

M. Heyer explique que M. Pini de l'Université de Genève a été mandaté pour analyser si les prestations offertes correspondent bien aux besoins. Concernant la première phase de l'analyse, soit l'évaluation des besoins, une enquête téléphonique est en cours et les réponses sont attendues dans les semaines à venir. Il précise que cette enquête a porté sur des milliers de

téléphones, selon un échantillonnage représentatif. La deuxième phase va consister à contacter les associations organisatrices de camps de vacances et observer leur offre. Et la troisième et dernière phase sera une évaluation de l'adéquation entre l'offre et la demande. M. Heyer fait remarquer qu'il est très important de savoir si l'offre correspond vraiment aux attentes avant de prendre une quelconque décision quant aux subventions. Il fait savoir que le rapport définitif sera disponible dans le courant de l'été.

Le président demande que les résultats de cette enquête soient communiqués à la commission. M. Heyer répond qu'il transmettra le rapport.

Une commissaire (Ve) demande si l'Office de la jeunesse reçoit régulièrement les associations. M. Heyer répond que depuis 2 ans qu'il est directeur de l'Office de la jeunesse, il a déjà vu trois fois le CPV et VN. Il ajoute que l'Office rencontre toujours les gens qui ont des problèmes. La même commissaire souhaite comprendre pourquoi la somme allouée à la formation n'a pas été utilisée. M. Heyer indique qu'une ou deux associations forment elles-mêmes leurs moniteurs. Il propose de vérifier les raisons exactes. Cette commissaire demande également si les associations sont au courant de la possibilité d'utiliser cette somme pour la formation. M. Heyer répond par l'affirmative. Il cite une lettre datée du 24 mars, signée par le CPV et VN, dans laquelle ces associations émettent leurs doutes concernant l'enquête en cours et s'insurgent contre le fait que le montant du fonds destiné à la formation ne corresponde pas aux besoins actuels. M. Heyer estime au contraire que la formation est un aspect capital.

Cette commissaire fait remarquer que tout le monde souhaite des moniteurs bien formés. Elle demande si M. Heyer estime qu'il est normal que ces gens qui ont suivi une formation soient entièrement bénévoles. M. Heyer reconnaît que le CPV et VN ont davantage de frais que les autres associations, mais il rappelle qu'elles touchent également une indemnité d'infrastructure plus élevée. Il évoque un article paru dans la « Tribune de Genève », suite à une conférence de presse donnée par le CPV et VN, dans lequel ces deux organismes se plaignent que la subvention n'ait pas été ajustée au coût de la vie. M. Heyer indique qu'entre 1994 et 2001, le nombre de jours par enfant a augmenté de 9 %, alors que la subvention a augmenté de 49%.

Une autre commissaire (Ve) demande si l'opportunité d'une fusion entre ces deux associations a été envisagée par l'Office de la jeunesse. Elle rappelle qu'elles ont toutes deux beaucoup de peine à couvrir leurs frais de fonctionnement. Elle rappelle que les associations disent avoir de plus en plus de peine à trouver des moniteurs, principalement car il existe une concurrence avec les emplois dans les centres aérés, qui sont bien rémunérés.

Elle fait remarquer que les jeunes se tournent de préférence vers l'emploi payé. Elle demande s'il ne serait pas envisageable d'augmenter la subvention afin de payer correctement les moniteurs, surtout s'ils sont formés. M. Heyer explique que la question de la fusion n'a pas été abordée avec les associations. Il fait remarquer qu'en règle générale, chaque association défend farouchement son indépendance. Il indique que le CPV a longtemps été soutenu par le CSP, mais que cette aide est en train d'être diminuée. Concernant l'attrait pour les emplois mieux rémunérés, M. Heyer évoque une enquête menée auprès des moniteurs, de laquelle il ressort que ceux-ci ne sont pas attirés en premier lieu par l'argent.

La commissaire (Ve) explique que les commissaires se posent la question de la nécessité des destinations lointaines pour des camps. Elle demande s'il est indispensable que l'offre soit aussi large. M. Heyer répond que l'Office de la jeunesse se pose la même question. Il se demande si, dans le cas où cette offre correspondrait vraiment à la demande, il serait opportun de la subventionner. Il fait remarquer que souvent le transport et les coûts du voyage sur place ne sont pas trop élevés, mais que l'organisation de tels camps coûte par contre très cher. Il est en effet important de se rendre sur place avant d'y amener un camp, etc.

Un commissaire (L) reprend les différentes formes de la subvention. Il cite la somme versée par jour par enfant, la subvention pour la formation et l'allocation d'infrastructure. Il demande s'il existe une subvention famille, destinée par exemple aux familles monoparentales avec 3 enfants à placer durant l'été. M. Heyer répond que ce n'est pas le cas, mais il souhaite préciser cela. Il rappelle qu'il est possible d'arranger financièrement certaines familles en difficulté. Un autre commissaire (L) explique que lors de l'audition du CPV et de VN, les commissaires ont pu observer l'offre des camps. Il évoque entre autre la possibilité d'aller en Asie pour des montants considérables. Il demande si la subvention accordée aux organisations porte un regard d'opportunité sur l'offre. Concernant la hausse des subventions, il souhaite savoir si l'Office de la jeunesse considère cette demande justifiée. Il demande enfin, dans le cas où une augmentation des subventions s'avérerait justifiée, s'il faudrait mieux les répartir. M. Heyer répond qu'il n'existe pas d'examen d'opportunité des offres, toutefois il indique qu'il est également frappé par cet aspect. Il estime que des vacances à 5000 F au Népal n'ont pas à faire l'objet de subventions. Il indique qu'après les résultats de l'étude, l'Office de la jeunesse prendra contact avec les associations et stoppera vraisemblablement les subventions pour des offres en inadéquation avec le besoin réel. Il ajoute que la formule reste à trouver, car il ne sera pas facile de déterminer dans les frais de structure quel pourcentage ne correspondrait pas aux besoins.

Concernant la demande d'augmentation de la subvention, M. Heyer indique que le budget 2004 est en préparation, et qu'ils attendent encore les résultats de l'enquête.

Un commissaire (R) souhaite savoir si les colonies touchent les mêmes subventions que les camps de vacances. M. Heyer répond que c'est le cas. Ce même commissaire demande qui forme les moniteurs. Il demande également si c'est l'Etat qui fixe les normes de la formation. M. Heyer répond que c'est le CEMEA qui s'occupe de la formation. Ce commissaire demande quelle est la répartition de la subvention. M. Heyer répond que les organisations touchent 6,25 F par jour par enfant de 4 à 12 ans et 8,10 F par jour par enfant de 13 à 18 ans. En outre, une somme forfaitaire de 175 F est versée à la semaine, et cela sans tenir compte de la longueur du camp, de sa taille ou de sa destination.

Ce même commissaire indique qu'il est surpris que les petites associations aient moins de frais. M. Heyer rappelle que celles-ci n'ont pas de salaires à verser, pas de loyers, etc. Il explique que les gros producteurs de camps se plaignent principalement de ne pas arriver à couvrir leurs frais généraux. Il ajoute que les petites associations ne se plaignent pas. Il évoque les scouts, les églises, les communes, etc. Une commissaire (AdG) demande si l'enquête porte sur les besoins des parents pour les vacances scolaires ou pour tout le temps libre. M. Heyer répond que celle-ci est ciblée uniquement sur les vacances scolaires 2002. Une commissaire (Ve) remarque que Caritas est une association similaire au CPV dans l'organisation de camps. Elle demande si celle-ci ne rencontre pas également des difficultés.

M. Heyer explique que Caritas reçoit aussi des subventions, mais qu'ils font en outre partie de Caritas Suisse qui dispose de moyens assez considérables.

### **Discussion de la commission**

Rappel : dans le cadre de cette pétition, le CPV et VN demandent une augmentation du soutien de l'Etat jusqu'en 2004 afin de pouvoir assurer leurs activités jusqu'aux résultats de l'étude en cours commanditée par l'Office de la Jeunesse. Pour 2002, ces deux associations demandaient 35 000 F pour VN et 75 000 F pour le CPV. Le Conseil d'Etat a répondu en partie à cette demande par le déblocage de 50 000 F dans sa réponse à la motion 1465-A soit 30 000 F pour le CPV et 20 000 F pour VN.

Mais pour 2003 et 2004, afin d'assurer la survie de ces deux associations, les subventions doivent être augmentées de 120 000 F pour VN et de 125 000 F pour CPV (non compris l'augmentation des indemnités moniteurs).

Suite à ces auditions, plusieurs propositions sont faites, soit transmettre la pétition à la commission des finances soit de la renvoyer au Conseil d'Etat. Une commissaire (Ve) pense qu'il serait préférable d'attendre le résultat de l'enquête demandée par l'Office de la jeunesse avant de poursuivre les travaux. Elle propose qu'éventuellement une subvention extraordinaire soit accordée cette année au CPV et à VN, puis que la décision soit revue avec les résultats en main.

Une commissaire (AdG) indique qu'il s'agit d'un appel au secours de ces deux associations pour pouvoir tenir jusqu'à la réévaluation de leur subvention. Elle pense que ce n'est pas à la commission de prendre cette décision et propose dès lors un renvoi de la pétition à la commission des finances en lui expliquant les raisons de cette réorientation. Elle rappelle qu'il faut répondre à l'urgence.

Un commissaire (L) demande s'il est vraiment opportun d'envoyer cette pétition aux finances avant d'avoir établi un rapport. Il se demande également quelle est l'urgence, étant donné que ces organisations existent encore et proposent des offres complètes pour cet été. Il ajoute que dans le cas où cette pétition serait renvoyée aux finances, il faudrait alors un projet de loi pour la traiter. La commissaire (AdG) explique que si cette commission estime qu'il faut un projet de loi, elle peut en rédiger un, mais elle rappelle toutefois que pour les sommes en dessous de 98 000 F il n'est pas obligatoire d'en avoir un. Elle indique que la commission doit juste répondre par la négative ou par l'affirmative à leur demande de fonds. Elle estime que la commission des finances est la plus à même de la traiter, sans qu'il soit nécessaire de déposer un rapport au préalable.

Une commissaire (Ve) fait remarquer qu'une faible proportion des 100 000 F destinés à la formation a été utilisée. Elle demande dès lors s'il ne serait pas possible de libérer le solde de cette somme cette année encore, puis d'envoyer la pétition au Conseil d'Etat afin de lui demander de prendre des mesures. Un commissaire (L) se demande, dans le cas d'un besoin réel d'argent, qui est à même de débloquer rapidement la somme. Il lui est répondu qu'un département peut prendre la décision de débloquer une somme rapidement. Elle ajoute que ce processus n'est en rien comparable à une éventuelle décision de la commission des finances suite au renvoi de la pétition.

Un commissaire (L) reconnaît qu'il y a peut-être urgence, dans ce cas-là le Conseil d'Etat est à même de proposer un crédit de « soudure ». Il propose d'aller jusqu'au bout des travaux, d'établir un rapport et de renvoyer plutôt la pétition à la commission des finances. Une commissaire (AdG) estime qu'il ne faut pas prendre le risque de retarder l'organisation des camps. Le Conseil

d'Etat ayant déjà répondu, elle estime qu'il ne faut pas lui renvoyer à nouveau la même requête. Elle propose de laisser une chance aux associations de fournir leurs comptes, puis d'envoyer la pétition soit au Conseil d'Etat soit à la commission des finances.

### **Vote final**

Dans sa séance du 26 mai 2003, suite à la réception des comptes des deux associations (voir annexe), la proposition est faite de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin que le budget prenne en compte les montants nécessaires à la réalisation des camps. Elle demande que le Conseil d'Etat revienne ensuite avec un projet adapté. Elle estime, en effet, qu'il ne faut pas mettre en péril les activités des ces associations. De plus, elle attend l'évaluation des besoins qui est en cours.

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité moins une abstention (DC).

## **Pétition (1407)**

### **concernant des camps de vacances, mais pas sans moyens**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Par ma signature, je soutiens les demandes financières du Centre Protestant de Vacances et de Vacances Nouvelles afin que ces associations puissent continuer à organiser des camps de vacances.

Ces deux structures rencontrent depuis plusieurs années d'importantes difficultés financières, qui remettent aujourd'hui en question leur survie.

En effet, les subventions étatiques ne sont plus adaptées aux tâches à accomplir :

- Proposer des activités de qualité importantes pour les jeunes, participant à leur développement, à leur éveil et à leur autonomie.
- Répondre aux besoins de parents devant placer leurs enfants pendant les congés scolaires, en organisant des camps à des prix accessibles à tous.
- Encadrer et former les jeunes adultes responsables des séjours.

N. B. : 3116 signatures  
*M. Marc Bieler*  
Président du GLAJ-GE  
5, rue du Village-Suisse  
1205 Genève

**Pétition 1407 : "Des camps de vacances, mais pas sans moyens !!!"**

Déposée à la chancellerie le 25 septembre 2002 munie de 3116 signatures.

**Présentation**

- ♦ Le Centre Protestant de Vacances (CPV) et Vacances nouvelles (VN) sont des associations à but non lucratif organisant des camps de vacances à Genève pour des jeunes de 4 à 19 ans. Ces deux associations sont privées et subventionnées par l'Etat de Genève et les communes.
- ♦ Le Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse (GLAJ) regroupe plus de 50 associations genevoises œuvrant en faveur de la jeunesse dont le CPV et VN. L'ensemble des associations membres du GLAJ soutient activement cette pétition.
- ♦ Ces deux associations organisent plus de 30% de la production totale des camps de vacances à Genève.
- ♦ Ces associations sont subventionnées à l'infrastructure et à la production. C'est-à-dire que leurs subventions respectives sont calculées en fonction du nombre de journées/enfants effectuées l'année précédente. Les usagers résidant hors du canton de Genève paient un supplément correspondant aux subventions cantonales non-perçues.

**Problématique actuelle**

- ♦ Ces différentes subventions émanent d'une seule ligne dans le budget de l'Etat (365.47) pour tous les organisateurs de camps de vacances dont CPV et VN.
- ♦ Cette ligne a évolué comme suit au cours des 10 dernières années :
- ♦ 1993 : 893'000.- / 1995 : 803'000.- / 1999 : 750'000.- / 2001 : 1'100'000.- suite au vote du Grand Conseil. Cet ajustement comprenait uniquement une indexation et un rattrapage par rapport à 1993 mais en aucun cas une hausse.
- ♦ Dans le même laps de temps, l'organisation de camps de vacances est devenu de plus en plus cher et complexe (formation des moniteurs, recrutement des bénévoles, transports, sécurité générale, nouvelles demandes de parents, exigences de qualité, groupes plus restreints).
- ♦ Il y a 20 ans. Les parents payaient 40% du prix total d'une place de camp de vacances, aujourd'hui 65%!!!
- ♦ Tous les camps de vacances sont remplis à 100%.
- ♦ Cette hausse des prix a comme conséquence de décaler la tranche sociale des familles pouvant utiliser ces services publics durant les vacances scolaires.
- ♦ Cette politique laisse sur le carreau les plus défavorisés alors que les collectivités publiques cherchent vainement des solutions pour faire de la prévention active auprès des jeunes (ados en particuliers) durant les périodes de vacances.
- ♦ La reconnaissance de l'engagement des moniteurs par une indemnité décente fera l'objet de démarches ultérieures. (pour informations, un moniteur gagne par jour : 90.- au Service des Loisirs; 35.- au CPV et 25.- à VN).
- ♦ Les associations concernées effectuent déjà des économies d'échelle en centralisant leur campagnes d'information auprès du public et leurs besoins logistiques.
- ♦ Elles doivent, par contre, avoir des structures opérationnelles toute l'année et garantir des salaires décents à leurs collaborateurs fixes.
- ♦ Compte tenu de l'engagement à caractère bénévole de chaque moniteur (faiblement indemnisé), l'Etat effectue une économie substantielle en comparaison d'une même production organisée par ses propres services. Cela est d'autant plus vrai, que les exigences en matière de formation et d'organisation sont strictement identiques.

**Demande**

- ♦ Le CPV et VN demandent une augmentation du soutien de l'Etat jusqu'en 2004 afin de pouvoir "tenir" jusqu'aux résultats de l'étude commanditée par l'Office de la Jeunesse. 2002 : VN : 35'000.- / CPV : 75'000.-  
2003 & 2004 : VN : 120'000.- / CPV : 125'000.- (par année)

Ces montants permettront d'assurer la survie de nos deux associations mais ne comprennent pas l'augmentation des indemnités moniteurs.





GRUPE DE LIAISON GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE  
Rue du Village-Suisse 5, 1205 Genève Tél. 328 64 40 - Fax 320 77 90 CCP 12-1651-3

P 1407 " Des camps de vacances, mais pas sans moyens ! "

### COMMENTAIRES GENERAUX

Vous trouverez ci-joint, des statistiques au sujet des activités du Centre Protestant de Vacances (CPV) et de Vacances Nouvelles (VN). Ces données concernent les exercices comptables des années 1982 puis ceux de 1993 à nos jours. Cette démarche vise à prendre en compte précisément les dix dernières années, mais reflète également l'évolution des activités depuis le début des années '80.

#### Préambule

Avant de rentrer dans le détail, nous précisons que les subventions octroyées par l'Etat de Genève aux associations organisant des séjours de vacances émanent toutes de la même ligne budgétaire (365.47), et ne subventionnent que les participants provenant du canton de Genève ou les frontaliers imposés à la source. Un supplément de 10.- par jour est facturé aux participants provenant des autres régions. L'attribution de ces subventions est calculée et répartie en fonction de deux critères : la production et l'infrastructure.

- ◆ La subvention, dite à la production, subventionne :
  1. les semaines de camps organisées à CHF 175.-
  2. la journée / enfant à CHF 6,25
  3. la journée / adolescent à 8,10
 Ces montants sont indexés au coût de la vie depuis 2001
- ◆ La subvention, dite à l'infrastructure, subventionne :
  1. Vacances Nouvelles : 65'000.-
  2. Centre Protestant de Vacances : 126'486.-

Le calcul de ce montant tient compte également de la production (min. 1'000 journées/année; max 10'000 !) et de la structure de l'association en question; à savoir si des séjours sont organisés durant toutes les périodes de vacances scolaires. Ces deux subventions sont versées avec un an de décalage et chaque montant est donc calculé, en fonction des données de l'année précédente.

#### Evolution de la production

1. La première constatation est la stabilité des comptes et du nombre de journées - participants dans les deux organismes.
2. Les dépenses liées au fonctionnement de ces deux associations sont également stables, ce qui donne une indication quant à la qualité de la gestion et du contrôle des dépenses.
3. Depuis 20 ans, des activités spécifiques comme l'équitation, le VTT, la grimpe, le cirque, la plongée ou autres..., ont dû être développées et proposées aux parents. Cette évolution répond à la demande des parents. Ces changements ont largement contribué à l'augmentation du travail lié à la recherche et les négociations avec l'ensemble des partenaires (centres sportifs, écoles, compagnie de transports, logistique).
4. Nous pouvons observer que le coût moyen d'une journée de camp facturé aux parents était en 1993 de 90.- et qu'il se situait à 100.- en 2002. Si l'on tenait compte de l'inflation durant la même période, ce coût journalier devrait se situer à 108.-.

Prenons maintenant les grands changements qui rendent la mise sur pieds de ce type d'activités de plus en plus difficile.

1. Durant la même période (1993-2002), pour un nombre identique des journées/ participants; le nombre de camps a presque doublé tout comme le nombre de participants et celui des moniteurs. Les camps sont devenus plus courts et le nombre des participants par camps a fortement diminué. Cette évolution est la conséquence

d'une plus grande prise en compte des besoins des familles et de l'établissement de normes sécuritaires (nombre de moniteurs par participant)

2. En résumé, l'on s'aperçoit que pour la même "unité de production" (journée/participant), ces deux organismes doivent fournir deux fois plus de travail pour l'organisation qu'il y a 10 ans. Cette évolution rend l'organisation de camps de vacances plus complexe et demande plus d'investissement.

Ces observations sont également à mettre en parallèle avec les nouvelles difficultés rencontrées au niveau de la gestion des participants (violence, stupéfiant, pluri-culturalité) et les situations financières, parfois précaires de certaines familles avec qui nous devons effectuer de plus en plus d'arrangements financiers particuliers, voire octroyer des réductions, donc rechercher des financements externes.

### Moniteurs

Ce tour d'horizon est complet, si l'on prend en compte la situation des moniteurs.

En effet, malgré des exigences de formations et de recrutement égales dans tout le canton de Genève, certains moniteurs sont bénévoles et d'autres sont de réels salariés (au Service des loisirs, par ex.). C'est dire les difficultés de recrutement que rencontrent les associations qui doivent, engager des bénévoles.

Jusqu'à maintenant, ce système offre une réelle économie pour l'Etat (plusieurs centaines de milliers de francs d'économie par an), si l'on convertit le "don" que fait chaque moniteur faiblement indemnisé par rapport à la valeur de son réel travail.

Cet état de fait doit être pris en compte par les pouvoirs publics. La prise en charge de ces bénévoles demande, elle aussi, des moyens supplémentaires. Le recrutement de ces derniers est de plus en plus compliqué et le suivi d'un bénévole ne nécessite pas la même démarche qu'avec un salarié.

Il faut maintenir une certaine vie associative, s'intéresser à leurs préoccupations, parfois les aider à régler d'autres soucis de la vie. Nos organismes participent donc pleinement à l'éducation de ces post-adolescents et les soutiennent dans leurs premières expériences à responsabilités d'adultes.

Participer à un camp de vacances comme moniteur relève plutôt d'une étape de vie, d'un rite de passage que d'une voie où l'on fait carrière... Ceci explique, en partie, le fort taux de renouvellement de ces derniers puisqu'un moniteur ne "reste" que 2-3 ans dans nos associations. En conséquence, chaque association doit, chaque année, recruter et former de nouveaux candidats.

### Notes

Fin 2002, le D.I.P. a versé une aide exceptionnelle de 30'000.- au Centre Protestant de Vacances et de 20'000.- à Vacances Nouvelles. Ces montants correspondent à la moitié de ce qui était demandé.

Dans les semaines qui viennent, le Centre Protestant de Vacances et Vacances Nouvelles doivent transmettre leur demande de budget respectif. Il va de soit qu'une copie vous sera transmise.

Pour information, le Centre Protestant de Vacances sollicite une augmentation annuelle de sa subvention, dite à l'infrastructure, de 125'000.- et Vacances Nouvelles de 120'000.-.

Les montants demandés sont sujets à des légères modifications. Les budgets prévisionnels précis pour les exercices 2004-2005 sont élaborés en ce moment et ne sont, par conséquent, pas encore approuvés par les différents Comités.

Genève, avril 2003

## CENTRE PROTESTANT DE VACANCES

14, rue du Village-Suisse 1205 Genève

## Commentaires sur les comptes du CPV 2002

Le budget 2002 présentait un déficit irréaliste malgré le fait que nous avons reçu une subvention extraordinaire de Fr. 150.000.-- de la Loterie Romande pour couvrir les pertes reportées du CPV . Ce budget était inacceptable pour la survie du CPV et des mesures drastiques ont été prévues pour aboutir à un exercice équilibré en 2002

	Budget 2002	comptes 2002	
<b>Charges</b>			
Dépenses des camps	1'000'000.00	958'766.00	
Frais de personnel	419'600.00	393'837.00	Voir commentaires
Frais d'encadrement	190'000.00	176'015.00	
Frais administratifs	122'100.00	124'419.00	
Frais de fonctionnement	177'000.00	151'645.00	Voir commentaires
Maison de vacances de Groenroux			
Frais de personnel	45'600.00	18'063.00	Voir commentaires
Frais d'entretien	33'000.00	39'791.00	
Frais de travaux			
<b>TOTAL</b>	<b>1'987'300.00</b>	<b>1'862'536.00</b>	
<b>Produits</b>			
Recettes des camps	1'200'000.00	1'130'821.00	
Subvention DIP	263'500.00	266'200.00	
Subvention Ville de GE	100'000.00	102'372.00	
Communes	66'450.00	68'410.00	
Fondations	36'000.00	82'523.00	Voir commentaires
Recettes diverses	79'000.00	77'594.00	
Maison de vacances de Groenroux	42'000.00	44'499.00	
Appel commun	90'000.00	90'000.00	
Déficit	110'350.00	117.00	
<b>Total</b>	<b>1'987'300.00</b>	<b>1'862'536.00</b>	

## Commentaires sur les écarts entre le budget et les comptes 2002

Frais de personnel

Economies réalisées grâce à deux chômage technique de 2 mois 1/2 et diminution de 25 % de temps de travail sur l'ensemble de l'année pour 3 collaborateurs

Frais de fonctionnement

Economies réalisées sur la rubrique "informations"

Frais de personnel de la maison de Groenroux

Suppression d'un mi-temps salarial à partir de juillet 2002

Fondations

Recherche de nouvelles fondations susceptibles d'aider provisoirement le CPV afin qu'il puisse boucler les comptes 2002 sans hypothéquer son avenir.

Vacances Nouvelles  
Rue Dassier 17  
1201 Genève

Pertes et Profits au 31.12.2002

<b>Charges</b>	réel 2002		budget 2002		budget 2003	
Charges total des camps	240'672.17	40.8%	254'100.00	41.6%	196'548.00	32.2%
Frais liés aux camps	15'930.45	2.7%	13'960.00	2.3%	12'320.00	2.0%
Frais de personnel	201'738.40	34.2%	228'718.00	37.4%	190'434.00	31.2%
Locaux	18'861.95	3.2%	17'568.00	2.9%	20'800.00	3.4%
Frais de véhicules	12'970.92	2.2%	10'025.00	1.6%	10'025.00	1.6%
Frais d'administration	20'778.35	3.5%	21'725.00	3.6%	16'825.00	2.8%
Publications	10'880.35	1.8%	7'750.00	1.3%	7'750.00	1.3%
Frais associatifs	28'015.55	4.7%	25'000.00	4.1%	22'300.00	3.6%
Formation	4'383.60	0.7%	7'450.00	1.2%	6'450.00	1.1%
Aides aux familles	12'165.00	2.1%	12'000.00	2.0%	10'000.00	1.6%
Provisions & pertes diverses	14'820.00	2.5%	4'500.00	0.7%	4'500.00	0.7%
Frais divers	2'157.60	0.4%	1'500.00	0.2%	1'500.00	0.2%
Amortissements	6'658.65	1.1%	6'680.00	1.1%	2'378.00	0.4%
<b>Total des charges</b>	<b>590'032.99</b>	<b>100.0%</b>	<b>610'976.00</b>	<b>100.0%</b>	<b>501'830.00</b>	<b>82.1%</b>
<b>Produits</b>						
Pensions des participants	272'693.00	46.2%	272'250.00	44.6%	211'500.00	34.6%
Produits liés aux camps	16'028.00	2.7%	17'370.00	2.8%	13'028.00	2.1%
Subventions DIP	103'487.00	17.5%	108'427.00	17.7%	118'126.00	19.3%
Subventions Ville Genève	37'964.00	6.4%	38'938.00	6.4%	45'979.00	7.5%
Subventions communes	14'869.30	2.5%	23'477.00	3.8%	15'421.00	2.5%
Taxes hors canton	9'930.00	1.7%	7'826.00	1.3%	9'767.00	1.6%
Subventions GLAJ	6'311.85	1.1%	4'500.00	0.7%	3'500.00	0.6%
Fonds Eckert	0.00	0.0%	0.00	0.0%	5'000.00	0.8%
Loterie Romande	30'000.00	5.1%	0.00	0.0%	0.00	0.0%
DEEE - civiliste	8'885.00	1.5%	8'885.00	1.5%	9'000.00	1.5%
Fondation Wilsdorf - véhicule	4'200.00	0.7%	4'200.00	0.7%	0.00	0.0%
Fondation Rigaud	10'000.00	1.7%	10'000.00	1.6%	0.00	0.0%
Dons & cotisations	17'919.00	3.0%	6'864.00	1.1%	5'122.00	0.8%
Produits financiers	465.07	0.1%	170.00	0.0%	170.00	0.0%
Produits divers	58'371.60	9.9%	41'500.00	6.8%	40'500.00	6.6%
<b>Total des produits</b>	<b>591'123.82</b>	<b>100.2%</b>	<b>544'407.00</b>	<b>89.1%</b>	<b>477'113.00</b>	<b>78.1%</b>
<b>Résultat</b>	<b>1'090.83</b>	<b>0.2%</b>	<b>-66'569.00</b>	<b>-10.9%</b>	<b>-24'717.00</b>	<b>-4.0%</b>

# VACANCES NOUVELLES

## Comptes de pertes et profits 2002

### Commentaires

Vacances Nouvelles a bouclé son exercice 2002 avec un léger bénéfice de **CHF 1'090.83** et ce malgré un budget déficitaire de **CHF 66'569**.

Trois raisons principales à cette situation :

- des diminutions importantes et obligées des charges ;
- des produits exceptionnels ;
- des écarts entre subventions budgétées et subventions réellement perçues.

### Les charges

- Les frais de camps ont été bien maîtrisés par les différentes équipes de moniteurs. Ce qui a permis une baisse de 5.30% (**CHF 13'400**) par rapport aux charges budgétées. De plus, le remplissage des camps a été supérieur à nos prévisions et ce, malgré 2 camps annulés. Il est important de préciser qu'il est très difficile de prévoir avec précision les charges et les produits des camps.
- Le poste « frais de personnel » affiche une économie de **CHF 27'000**.

Nous avons pu économiser environ **CHF 13'000** sur les indemnités des moniteurs pour diverses raisons dont voici les principales :

- civilistes ne touchant d'indemnités
- 2 camps annulés
- il y a davantage de moniteurs qui ont reçu CHF 25 par journée de camp plutôt que CHF 35

Une réduction de temps de travail pour le poste de secrétaire-comptable, ainsi que le remplacement d'un poste animateur-permanent par un poste de stagiaire ont permis une économie de **CHF 14'000**, mais ont généré des conditions de travail très difficiles pour les employés de Vacances Nouvelles.

- Des réparations sur un minibus ainsi qu'une augmentation des assurances ont généré un dépassement de **CHF 2'900** pour les « frais de véhicules ».
- Des économies ont été réalisées à regret sur le poste « formation », pour un montant d'environ **CHF 3'000**.

# VACANCES NOUVELLES

---

## Les produits

- Deux différences à signaler entre les subventions budgétées et les montants réellement perçus. **CHF 3'000** en moins pour la subvention infrastructure de l'Etat et une différence de **CHF 8'500** en notre défaveur en ce qui concerne les subventions des communes, pour lesquelles il est particulièrement difficile de faire une estimation.
- La loterie romande nous a octroyé une aide exceptionnelle de **CHF 30'000**.
- Nous avons reçu des donations de banques pour un montant de **CHF 4'000**
- Vacances Nouvelles organise chaque année un loto. En 2002, le bénéfice a été plus important que ce qui avait été estimé, soit une différence par rapport au budget de **CHF 8'000**.
- Un montant de **CHF 2'400** a été remboursé par notre assurance, correspondant à un congé maladie d'un employé.

Genève, le 11 avril 2003

Fait par Sandra CAPEDEP et Maurizio DONATI